

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner les objets suivants :**

Exposé des motifs et projets de décrets

- accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'250'000.- destiné à financer l'installation de 34 classes supplémentaires pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA), pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), pour le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) site d'Yverdon les Bains et site de Payerne, pour l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) à Clarens et pour l'assainissement des pavillons de l'EPCL,
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'150'000.- destiné à déplacer les pavillons du Gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pédagogique (HEP-VD) à Lausanne et

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de Gil Reichen et consorts,
pour l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de constructions scolaires
en concertation avec les communes**

Préambule

La commission s'est réunie le lundi 7 janvier 2013 à 14h à la Salle du Bicentenaire. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley et Roxanne Meyer Keller et de MM. François Debluë, Hans Rudolf Kappeler, Daniel Meienberger, Hugues Gander, Olivier Kernen, Philippe Ducommun, Jean-François Thuillard, Andreas Wüthrich et du soussigné, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Nous remercions Mme Valérie Cuénoud, secrétaire à la DGEP, pour la tenue et la parfaite mise au point des notes de séance.

Etaient également présents Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, Mme Ariane Baechler, adjointe à la DGES, M. François Chapuis, directeur général adjoint à la DGEP, et M. Yves Golay, chef de division au SIPAL. La commission remercie le SIPAL pour avoir fourni à la commission, 20 jours avant la séance, une documentation complémentaire sur les aspects techniques et financiers des différents projets de l'EMPD.

Informations préliminaires du Conseil d'Etat

La cheffe du DFJC rappelle l'urgence de ces projets : le canton doit faire face à une augmentation importante de la démographie et doit pouvoir assurer un système de formation efficient et attractif dans un futur proche. Les demandes de permis de construire doivent être déposées en urgence afin de garantir un début très rapide des travaux. Répondant à une question autour de la planification générale des besoins, Mme Lyon précise que le DFJC travaille en étroite collaboration avec le SCRIS et que les chiffres sont connus (46% d'augmentation de jeunes en formation, en 10 ans). Les constructions demandées par l'EMPD permettront d'absorber cette augmentation démographique mais pas de créer des réserves. Par conséquent, il s'agit d'une étape avant de prévoir de nouvelles constructions "en dur" pour l'enseignement professionnel comme pour les futurs gymnases d'Aigle, Rolle et Echallens, ce qui va dans le sens des conclusions du rapport d'avril 2012 sur le postulat

Jean-Robert Yersin. La cheffe du DFJC rappelle encore que ces constructions modulaires durables seront utiles également pendant le temps de construction des futurs bâtiments d'enseignement. Le but final est de pouvoir organiser la formation professionnelle par centres de compétences (par filière/thème et par région), sur le modèle du regroupement de toutes les formations de métiers de bouche à l'EPM de Montreux-Clarens. Pour l'ECPL, c'est un regroupement sur deux sites (Beau-Séjour et Vallée de la Jeunesse) au lieu de trois qui est prévu, le site du Grand-Pré pouvant par la suite être mis à l'entière disposition de la Haute école de théâtre de Suisse romande, déjà présente sur ce site avec la filière "techniscéniste".

Constructions modulaires durables

M. Yves Golay précise, en ce qui concerne les écoles professionnelles, que les sites d'Aigle, Payerne et Yverdon-les-Bains seront équipés de la même manière qu'au Gymnase de Nyon, soit au moyen de constructions modulaires durables, démontables et déplaçables ; un concept dont l'espérance de vie pourrait atteindre jusqu'à 50 ans (voir ce qui a été réalisé sur le site de l'UNIL-BFSH1). Par contre, sur les sites de Montreux-Clarens et de Lausanne, différentes études ont montré que l'implantation de constructions modulaires durables était financièrement trop onéreuse.

Mme Lyon précise que les constructions modulaires durables pourront être utilisées pour d'autres besoins, dans le canton, (détention carcérale, EMS ou autre) dès qu'elles se trouveront libérées, au lieu d'être simplement stockées. Ce qui sera le cas (cf. EMPD plus avant) des pavillons du Gymnase de Nyon qu'il est prévu d'implanter sur le site de la HEP. Le CPNV se trouve actuellement sur trois sites ; étant donné l'augmentation démographique dans la Broye, le projet d'une nouvelle école professionnelle indépendante du CPNV est en discussion. En ce qui concerne le Chablais, des discussions sont très avancées avec la commune d'Aigle.

M. Yves Golay explique encore que la multiplicité des sites et des projets a fait que c'est une procédure de gré à gré, site par site, qui a été lancée, toujours en règle avec l'art. 8 de la Loi sur les marchés publics. Les études se sont poursuivies avec les bureaux mandatés au début de la procédure. Les demandes de permis de construire sont faites ou en cours, des permis provisoires étant nécessaires pour procéder aux premiers travaux d'aménagement, sur le terrain. La cheffe du DFJC précise que les travaux ont déjà été adjugés et que les entreprises sont prêtes à commencer les travaux, dans l'attente des décisions du Grand Conseil, songeant également qu'il faudra composer avec d'éventuelles oppositions lors des mises à l'enquête.

Des panneaux solaires, éventuellement

Les constructions modulaires durables, labellisées "Minergie-Eco" pourraient recevoir, sur leurs toitures plates, des panneaux solaires. Toutefois, la politique du SIPAL est de mettre ces surfaces à disposition des fournisseurs d'énergie, s'ils souhaitent les équiper, ce qui résout la question des contrats sur 25 ans exigés par Swissgrid. Au sujet de l'absence d'aménagements pour handicapés dans les constructions modulaires proposées, M. Golay répond que de tels équipements existent néanmoins sur chaque site, dans les constructions "en dur", et que cette situation devra être expliquée de façon détaillée lors d'éventuelles discussions avec les associations concernées.

Surfaces minimales

Mme Lyon commente le fait que la norme, pour l'école obligatoire, est de 80 m² par salle de classe (constructions à la charge des communes) alors que pour les gymnases et les écoles professionnelles, les règles sont internes à l'Etat (en l'occurrence, quelque 64 m² dans les constructions modulaires) ; la cheffe du DFJC est très motivée pour faire revoir à la baisse les règles imposées pour l'enseignement obligatoire. Concernant l'EPM (Clarens), les surfaces brutes (en nature de dépôts) seront louées à prix avantageux par l'entreprise de transports publics VMCV, charge à l'Etat de les équiper pour un investissement de quelque CHF 1'800'000.-. Cela toujours dans le but de faire de cette école un vrai centre de compétence unique. Pour exemple, il faut

signaler le développement très réjouissant de la filière "spécialistes en restauration de système", formation entrée en vigueur suite à une nouvelle ordonnance de l'OFFT, qui concerne et intéresse des entreprises comme Migros, Coop, DSR, McDonald's et Autogrill, notamment. Le Conseil d'Etat ayant réaffirmé sa politique de devenir propriétaire des surfaces louées, toutes les discussions vont dans ce sens ; mais on peut aussi se trouver devant le refus des propriétaires...

Agrandissement de la HEP, à Lausanne

La cheffe du DFJC est très reconnaissante au Grand Conseil d'être très attentif, année après année, au développement très important de la HEP-VD et d'accepter d'effectuer les travaux nécessaires à son amélioration. Dans le canton de Vaud, la profession d'enseignant reste très attractive alors que dans d'autres cantons un manque se fait sentir. Dès la rentrée 2002, la HEP-VD a connu une progression moyenne de 13,2 %, ce qui fait que cette école, initialement prévue pour accueillir 800 élèves, en compte aujourd'hui plus du double ! Un développement réjouissant alors que de nombreux enseignants vont partir à la retraite ces prochaines années et que le nombre d'élèves est en constante augmentation dans les écoles de notre canton. La HEP doit former chaque année 3000 personnes ; pour le faire dans les meilleures conditions possibles, elle est actuellement en chantier (agrandissement de la cafétéria et de la bibliothèque) et se place comme un pôle fort de formation, à quelques pas du Gymnase Auguste Piccard et de l'institut IMD.

M. Yves Golay précise que le droit de bâtir existant sur le plan d'extension qui régit le site des Cèdres répond encore aux besoins actuels (implantation des constructions modulaires en provenance du Gymnase de Nyon). Pour le futur, avec un projet "en dur", il y aura nécessité de demander la révision du plan d'extension, tenant compte également des besoins futurs de l'IMD et de la préservation du milieu naturel. Mme Lyon insiste encore sur le fait que l'on ne souhaite plus revivre l'épisode de la non-reconnaissance des titres HEP par la CDIP, sous prétexte du non-respect des conditions imposées au niveau intercantonal, également au niveau des constructions et de l'adéquation des locaux constitutifs de l'identité d'une haute école.

***Vote final :** Les différents volets de l'EMPD (crédit-cadre et crédit d'investissement) sont tous acceptés, à l'unanimité des 11 commissaires.*

***Recommandation d'entrée en matière :** A l'unanimité également, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur le présent EMPD.*

Réponse au postulat Gil Reichen

Sur le même thème, autour de l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de constructions scolaires en concertation avec les communes, le postulat Gil Reichen demande également l'élaboration d'un concept coordonné de pavillons modulaires respectant ses engagements sur le plan du développement durable.

Mme Lyon précise que le Conseil d'Etat est tout à fait en accord avec le fond de la demande de M. Reichen ; un "parc" de constructions modulaires provisoires sera peu à peu constitué et une bourse aux pavillons va être créée, mise à jour régulièrement, à disposition de partenaires tels que les communes. Un amortissement de l'achat de telles constructions sur 10 ans est tout à fait justifié. Par contre, vu le nombre de constructeurs sur le marché, il ne serait pas intéressant financièrement de concevoir une technologie propre à notre canton et de faire cavalier seul.

Mis aux voix, le projet de réponse du Conseil d'Etat au postulat Gil Reichen et consorts est accepté à l'unanimité des 11 membres de la commission qui recommande, par conséquent, sa prise en considération et son acceptation par le Grand Conseil.

Blonay, le 9 janvier 2013

Le rapporteur :
(signé) Jean-Marc Nicolet